

Justice/Culture

Mémoire, Culture et territoire.

Des leviers pour la réinsertion des personnes placées sous main de justice.

Compte-rendu de la journée régionale de présentation des services pénitentiaires d'insertion et de probation à destination des professionnels de la culture et du patrimoine, Jeudi 21 Octobre 2010 à la médiathèque intercommunale de Tulle.

Intervenants :

Joëlle Cartigny, conseiller livre et lecture, Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) du Limousin.

Michel Trignol, directeur du Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) de la Corrèze

Maryvonne Meslet, responsable culture et sport, Direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP) de Bordeaux.

Claire Soubranne, chargée de mission pour le développement des activités culturelles en milieu pénitentiaire, Centre régional du livre en Limousin (CRLI).

Rachid Sdiri, chef de service insertion et probation, SPIP de la Corrèze et président de l'association socioculturelle des détenus du centre de détention d'Uzerche (ARGOS).

Noémie Briot, chargée de la programmation, Salle musiques actuelles (SMAC) Des lendemains qui chantent, Tulle.

Antoine Poezevara, conseiller insertion et probation (CIP), SPIP de la Corrèze.

Christophe Béchade, chef de service insertion et probation, SPIP de la Corrèze.

Clotilde Issert, service éducation, direction de la politique des publics et de l'éducation artistique, musée du Louvre.

Ouverture :

Élie Bousseynol, Président de la communauté de communes de Tulle et cœur de Corrèze, a accueilli les participants dans l'auditorium de la médiathèque intercommunale. Il a décrit l'historique du partenariat entre la bibliothèque de Tulle et la Maison d'arrêt, et les actions communes, l'engagement renouvelé.

Joëlle Cartigny a ensuite rappelé l'existence depuis 1986 du protocole d'accord entre le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la communication, qui a pour objectif de « renforcer les dispositifs d'insertion en favorisant l'accès des personnes placées sous main de justice aux différentes formes d'activités artistiques et culturelles », ainsi que de sa déclinaison régionale, la convention de partenariat qui lie la DISP de Bordeaux à la DRAC du Limousin et qui confie au CRLI la mission de développement de l'action culturelle en milieu pénitentiaire. (Cf. document « protocole interministériel » ci-joint)

Cette convention a été renouvelée en avril 2010, en incluant un nouveau partenaire : la Direction interrégionale de la Protection judiciaire de la jeunesse. (DIRPJJ)

Claire Soubranne a précisé en quoi consistait la mission de coordination du CRLI : il s'agit de veiller au bon fonctionnement des bibliothèques, de construire avec les partenaires un programme d'activités annuel par établissement (Guéret, Limoges, Tulle, Uzerche), de

valoriser les actions et les productions des participants aux activités, de communiquer ces informations en interne comme en externe, bref de faciliter et de multiplier les rencontres entre le monde pénitentiaire et le monde culturel. Si jusqu'à présent, cette mission ne concernait que les actions menées en détention, il s'agit désormais d'effacer la fracture dedans/dehors, et de s'adresser également aux personnes placées sous main de justice mais non incarcérées, c'est-à-dire au « milieu ouvert ».

Cette journée est née d'un dialogue entre la chargée de mission régionale et le SPIP de la Corrèze, en demande de rencontres avec les partenaires institutionnels et associatifs dans le domaine de la culture et du patrimoine, afin de leur faire connaître les actions et partenariats possibles, de susciter des envies mutuelles.

Michel Trignol, venu remplacer Maryvonne Meslet au pied levé (retard de train) a souligné l'importance des actions culturelles pour les personnes placées sous main de justice :

« Les publics placés sous main de justice sont rares à pouvoir accéder d'emblée à des activités culturelles en raison d'un capital culturel assez faible ou parce qu'ils ne se l'autorisent pas, la plupart du temps, par manque d'estime, en raison d'une mauvaise image d'eux-mêmes.

Ils ont aussi souvent le sentiment de n'appartenir à aucun groupe social de référence, de ne pouvoir ancrer leur identité nulle part.

Le domaine du patrimoine, les actions de médiation culturelle en ce domaine peuvent sans doute permettre l'appropriation d'un petit bout d'histoire pour commencer à avoir le sentiment d'appartenir à un groupe social, de participer à la société et parallèlement de gagner de l'estime pour soi-même. »

Pour résumer, l'enjeu de cette journée prend la forme de questions posées par Maryvonne Meslet, auxquelles les participants, représentant en proportions égales le milieu de la culture et celui de la justice, ne pourront répondre qu'ensemble :

« Comment arriver à s'entendre, au sens même du langage, entre monde de la culture et monde pénitentiaire ? Comment arriver à se comprendre malgré toutes les représentations qui circulent sur le monde de la culture et ses acteurs, sur le monde pénitentiaire, sur les prisons, sur les délinquants...

Enfin, comment arriver à allier les contraintes des uns et des autres pour décliner auprès des publics placés sous main de justice des actions culturelles dans le domaine du patrimoine ?

Alors, avant de médiatiser des actions culturelles dans le domaine du patrimoine, commençons par dialoguer pour nous entendre. »

L'administration pénitentiaire et la culture : présentation générale.

Avant d'évoquer les actions en place et à développer, il convenait de dresser aux participants une présentation générale de l'administration pénitentiaire, son organisation et son rôle, puis le cadre légal et formel du dispositif culture en prison, et ses interlocuteurs.

(Cf. diaporama « l'administration pénitentiaire » ci-joint)

Le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP), en lien avec le chef d'établissement, est chargé de définir et d'organiser cette programmation culturelle. Des activités socioculturelles et des bibliothèques, en partenariat avec une bibliothèque de lecture publique, sont présentes dans chaque établissement pénitentiaire.

(Cf. diaporama « la culture en milieu carcéral » ci-joint)

La culture en milieu fermé : cadre, contraintes, ouvertures, illustrations.

Rachid Sdiri a présenté le centre de détention d'Uzerche qui est le lieu d'exécution des peines privatives.

Le centre de détention d'Uzerche met en place régulièrement des activités de qualité afin de créer une véritable vie culturelle en interne.

Une grande partie de ses activités sont réalisées par des structures culturelles du Limousin, afin de faire le lien entre l'extérieur et l'intérieur. Les partenariats régionaux et locaux sont ainsi privilégiés.

Outre les activités régulières (yoga, théâtre, arts plastiques, photo, écriture), un certain nombre d'activités ponctuelles sont prévues chaque année.

(Cf. document « les activités culturelles en détention » ci-joint)

Les permissions de sortie sport et culture :

Cette formule permet de créer un aller-retour dedans/dehors, de récompenser la participation des détenus à la vie socioculturelle en détention, de créer des liens nouveaux entre détenus et personnel pénitentiaire, d'élargir son horizon etc.

Ces sorties sont coordonnées par le SPIP et notamment le moniteur de sport (surveillant), et s'inscrivent dans une continuité grâce au travail du service scolaire. C'est l'occasion de découvrir un lieu culturel (centre de la mémoire d'Oradour-sur-Glane, musée de la résistance de Neuvic...) et la pratique d'un sport de pleine nature (canoë, VTT...). C'est l'occasion également de s'appropriier le territoire, de découvrir des endroits où l'on n'aurait pas pensé ou osé aller, pouvoir y retourner une fois libéré dans le meilleur des cas.

Pour Rachid Sdiri, toutes ces activités sont primordiales car « l'action culturelle élève les esprits et ouvre des horizons. »

Difficultés soulevées :

- difficulté de faire venir les détenus aux activités.
- multiples contraintes liés au cadre pénitentiaire, tout doit être prédéfini en amont.
- L'association ARGOS (association socioculturelle des détenus d'Uzerche) ne s'occupera plus de la location des téléviseurs, ce qui engendre une perte de 80 % de son budget.

La culture en milieu fermé : illustrations.

Antoine Poezevara, référent culture au SPIP de Tulle a mis en avant la différence importante avec le centre de détention d'Uzerche.

- contraintes des locaux (pas de salle d'activité),
- population principalement Corrézienne, c'est donc un travail avec des acteurs locaux pour des personnes locales afin de faire la jonction avec l'extérieur.

En 2010, le SPIP de Tulle a repris pour la première fois le modèle des permissions de sorties sport et culture mises en place à Uzerche. Cette journée a pu s'organiser suite à une rencontre fructueuse avec la responsable du domaine de Sédières :

Matin : visite du château de Sédières.

Midi : repas sur place entre les détenus et le personnel encadrant.

Après-midi : parcours VTT dans le domaine de Sédières.

= Les détenus ont perçu cette journée comme une véritable récompense. C'était un moment très agréable pour eux mais aussi pour les CIP qui ont pu observer leur comportement à l'extérieur. Une expérience enrichissante des deux cotés.

Voici un exemple parmi d'autres de la logique partenariale que le SPIP souhaite multiplier : la rencontre avec la SMAC de Tulle, Des lendemains qui chantent.

La SMAC a construit un projet de programmation pour la maison d'arrêt de Tulle avec l'intervention durant deux jours du groupe The Penelops. Le premier jour fût consacré à la rencontre avec le groupe et à un atelier de « Musique Assistée par Ordinateur ». Le deuxième jour un concert a été organisé dans le hall de la maison d'arrêt.

Pour Noémie Briot, la SMAC Des lendemains qui chantent a pour vocation le dynamisme culturel local, il est donc apparu logique de collaborer avec le SPIP de la Corrèze afin de réaliser un vrai travail s'inscrivant sur la durée. L'interactivité entre les détenus et les artistes étant privilégié.

« La culture est un outil, chacun utilise l'événement comme il l'entend. »

Pour clôturer la matinée et illustrer les possibles réalisables malgré les contraintes carcérales, le film *Je danse donc je suis*, a été présenté au public. Il a été réalisé par l'association Traction au quartier des femmes de la maison d'arrêt de Limoges, dans le cadre d'un atelier danse animé par Claire Durand-Drouhin, à la suite d'un atelier philosophie sur le thème du corps.

La culture en milieu ouvert : des envies, des enjeux.

Christophe Béchade, chef de service insertion et probation, SPIP de la Corrèze, a présenté le milieu ouvert, avec les différentes peines et possibilités d'application.

Certaines mesures s'exercent sous écrou mais en dehors, ou en partie, de l'établissement (placement extérieur, semi-liberté...) ; les autres mesures s'exercent hors écrou (Sursis avec mise à l'épreuve, Travail d'intérêt général – (TIG), libération conditionnelle...)

Pour le moment peu de partenariats existent hors de la prison. Cela concerne pourtant la plus grande partie des personnes placées sous main de justice.

Le rôle des SPIP et des structures culturelles est de mettre en place des actions durables afin d'impliquer ce public dans les actions culturelles. Cependant il apparaît plus difficile de faire venir les personnes en milieu ouvert : on retombe alors sur la question de la culture pour les publics éloignés, et non plus spécifiquement les personnes incarcérées dans un lieu donné.

Les grands axes de ces partenariats à construire concernent en premier lieu :

- L'accueil de personnes condamnées à un TIG (tigistes) : il peut être intéressant dans certains cas d'exécuter une peine dans une structure culturelle. Cela peut amener à une vision plus globale de la société, à découvrir de nouveaux métiers, de nouvelles envies. C'est un travail non rémunéré, de 20 à 240 heures environ.

(Cf. document « Guide du TIG » ci-joint)

- La diffusion des programmes, affiches, plaquettes (des théâtres, associations, musées, festivals...) auprès des SPIP (dans les salles d'attente, auprès des personnels) peut susciter l'envie et la médiation.

- L'accueil sur des chantiers d'insertion (restauration de patrimoine bâti ou naturel, chantiers de fouilles...) dans le cadre de procédures d'aménagements de peine (de type placement extérieur). C'est un travail rémunéré dans le cadre d'un contrat de travail.

La DRAC (pour le patrimoine classé) et la Fondation du Patrimoine (patrimoine remarquable mais non classé) sont des interlocuteurs qui peuvent aider à monter des projets dans ce sens.

Des structures comme le centre culturel de Brive, le festival des Nuits de Nacre... accueillent d'ores et déjà des tigestes.

Les grands principes sont la responsabilisation de la personne condamnée (respect des horaires, travail en équipe...), et la diversification des tâches. La peine doit être utile à la personne : elle peut être un moyen de se découvrir des capacités et peut donner envie d'élargir ses possibilités et ses choix.

Maryvonne Meslet cite un exemple dans une bibliothèque de Toulouse, où un tigeste a purgé sa peine de 240h à l'atelier reliure. Deux points forts : la valorisation de la personne, le développement des compétences de savoir faire et savoir être.

Cf. le document « colloque national » ci-joint, qui présente de nombreux exemples de projets communs et partenariats en milieu ouvert et fermé.

Marie-Laure Guéraçague, directrice, a témoigné de son expérience dans l'accueil de tigestes. Le CRLL accueille tous les mois des TIG avec qui le personnel entretient le même contact qu'avec n'importe quel stagiaire étudiant par exemple. Elle souligne que même si la structure est habilitée et sollicitée par le SPIP, il n'y a aucune obligation d'en accueillir régulièrement. Cela reste toujours un choix de la structure, il faut pouvoir être un minimum disponible pour que cela se fasse dans les meilleures conditions.

Au-delà des murs, l'intervention du musée en milieu carcéral : l'exemple du Musée du Louvre :

Clotilde Issert, lors de son Master à l'école du Louvre en parcours professionnalisant médiation, a réalisé un mémoire sur l'intervention du musée en milieu carcéral.

Le musée du Louvre est partenaire avec la maison d'arrêt de la Santé et la maison centrale de Poissy. Comme toutes les structures culturelles publiques, il a pour mission de promouvoir l'égal accès à la culture pour tous, y compris les publics dits « empêchés ».

Un partenariat pédagogique est mis en place afin de favoriser la créativité, l'ouverture et de stimuler l'imaginaire.

Diverses actions sont menées en détention :

- Un cycle de conférences (une dizaine par an d'1h30 qui accueillent 10 à 30 personnes) sur une civilisation, un artiste..., en rapport avec l'actualité et les expositions temporaires du musée.

- Un cycle d'ateliers, de 2 à 4 séances, souvent pendant les vacances (période creuse pour les détenus).

D'autres actions sont menées dans le musée :

- L'accueil de tigestes : le Louvre, depuis 2006, reçoit 3 fois par an des tigestes, ce qui leur permet d'exécuter leur peine tout en renouant un lien avec des grandes structures culturelles. Une journée de découverte du musée est organisée à cette occasion.

- Les permissions de sorties : pour le moment, 15 personnes de la maison d'arrêt de la Santé ont été reçues avec au programme :

 - Matin : visite guidée des chefs d'œuvres puis visite libre.

 - Midi : déjeuner entre les détenus et les accompagnants.

 - Après-midi : visite des ateliers de métier d'art (tapissier, encadreur-doreur) au sous-sol du Louvre.

Les détenus, grâce à cette journée, se sont sentis davantage intégrés dans la société, responsabilisés, redevenus un parmi les autres.

- À la maison Centrale, il n'y a pas encore d'ateliers mais un projet d'exposition de reproductions d'œuvres est en cours : dix détenus ont chacun choisi une œuvre ; un atelier d'écriture va leur permettre de s'exprimer sur chacune et un atelier scénographie de réfléchir au montage de l'exposition qui aura lieu dans la cour de promenade.

Des actions sont aussi mises en place pour le personnel pénitentiaire :

Journée de formation, découverte du musée :

- Se repérer au musée du Louvre avec un système d'énigme,
- Visite conférence l'après-midi,
- Fin de journée avec un temps de débat sur leurs impressions et sur le thème général de la culture en prison.

Pour le musée, le personnel pénitentiaire doit être impliqué pour donner plus de cohérence, de sens, de transversalité à l'action culturelle.

Le service études et recherches du musée du Louvre a par ailleurs réalisé une enquête de terrain d'un an afin de vérifier la cohérence du projet par rapport aux missions, la pertinence des programmes et enfin d'évaluer les effets, bénéfiques et besoins des participants. (Cette étude sera prochainement publique.)

Conclusion :

Les organisateurs de cette journée ont tenu à remercier la médiathèque intercommunale de Tulle et sa directrice, Christiane Méry, pour l'excellent accueil qui leur fut réservé, ainsi que tous les participants qui se sont déplacés, qu'ils soient associatifs ou institutionnels, du domaine culturel ou de celui de la justice.

Cette journée marque avant tout la volonté de l'administration pénitentiaire de se présenter auprès des partenaires culturels, de créer un dialogue, de donner des clés et des pistes pour que les structures intéressées par une action envers les personnes placées sous main de justice sachent à qui s'adresser, dans quel sens, dans quelles conditions...

Il n'y a pas de contrat à la clé ou de modèle d'action à mettre en place mais la possibilité de construire des liens, à partir d'un échange où chacun devra trouver son compte.

À suivre...